

LE POING ET LA ROSE



SPECIAL RESPONSABLES

10 Rue de SOLFERINO - 75333 PARIS CEDEX 07 - Tél. : 550-34-35

Numéro 179 du 12 novembre 1983 - Prix : 5 F le numéro

APRÈS UN BON CONGRÈS

Nous avons voulu un Congrès de débat et en même temps de rassemblement. C'est ce que nous sommes parvenus à réaliser à Bourg-en-Bresse, grâce à l'ensemble des militants et des responsables du Parti. Je me réjouis de la maîtrise collective dont nous avons fait preuve. A un moment où l'offensive de la droite devient plus vive, il importait que les socialistes donnent l'exemple de leur unité et de leur confiance en eux-mêmes, en l'action entreprise par le Président de la République et le Gouvernement. Après des semaines de débat interne, nous sommes prêts à prendre un nouvel élan. Reconquérir l'opinion publique, développer l'implantation et l'action du Parti, défendre les idées du socialisme : c'est la tâche que la direction du Parti, le Bureau exécutif et le Secrétariat national, désignés par le Comité directeur, se sont assignée. Il appartient à chaque socialiste, militant, responsable, élu, de la faire sienne.

Au moment où la situation internationale est marquée par de graves tensions, où la lutte contre la crise atteint une première étape, un Parti socialiste mobilisé, uni, constitue dans la vie politique française et donc pour le pays, un important facteur de stabilité. A partir de là, recherchons de nouvelles avancées. Porter partout le débat, répondre aux inquiétudes des gens, montrer que notre Parti est ouvert, apte à la discussion, proche des préoccupations des hommes et des femmes de notre pays doit être le souci de chacun d'entre nous.

Défendons plus encore les idéaux du socialisme. Ne craignons pas de réaffirmer les valeurs sur lesquelles repose l'engagement de la gauche. Et d'abord dans la manière de mener la bataille contre la crise. Les Français prennent conscience que nous la menons avec rigueur et volonté, et aussi en répartissant les sacrifices en fonction des moyens de chacun. L'effort oui, mais l'effort dans la justice. Ainsi nous montrerons que la traversée de la crise est moins rude avec les socialistes et la gauche qu'avec la droite.

Réhabilitons cette idée fondatrice de la République qui est au cœur de la démarche socialiste : celle de l'égalité. Nous voulons donner des chances à tous et non pas niveler ou uniformiser. Nous n'acceptons pas l'idée selon laquelle les talents n'existeraient que dans les élites traditionnelles. C'est au contraire parce que nous refusons que des capacités de création soient étouffées, des potentialités négligées, que nous voulons assurer une plus grande égalité.

Reprenons l'offensive sur le terrain des libertés. Et pour cela dénonçons cette prétention de la droite à se poser en défenseur des libertés quand elle défend des privilèges. Est-ce que la liberté de l'enseignement c'est la défense de la discrimination ? Est-ce que la liberté de la presse c'est le droit pour un seul homme, Hersant, de détenir par l'argent, plus de quinze titres quotidiens ? Est-ce que la liberté d'entreprendre c'est la possibilité de réduire les droits des travailleurs ? Bien sûr que non. Alors disons-le.

Récusons l'offensive de la droite qui dit vouloir réduire le rôle de l'Etat. Mais qui a fait la décentralisation ? Qui a permis aux radios-libres de s'exprimer ? Qui a institué une Haute Autorité de l'audiovisuel, qui assure l'indépendance des chaînes et des radios ? Qui met en place des droits nouveaux des travailleurs dans les entreprises publiques ? Ce n'est pas la droite. C'est la gauche. Et si la réduction du rôle de l'Etat devait signifier la diminution de ses prestations, c'est l'ensemble des services publics comme la santé, l'éducation, les transports, qui seraient touchés. La droite ne le dit pas, parce qu'elle veut cacher les conséquences économiques et sociales de ses choix.

En menant une action continue sur le terrain, en livrant bataille sur le terrain des idées, les socialistes contribueront à consolider les acquis de ces deux dernières années. Et créeront des conditions plus favorables pour les prochaines échéances électorales. Au travail, bon courage.

Lionel JOSPIN

SOMMAIRE	p. 2	Les inconséquences de Jacques Chirac.
	p. 3-4-5	Organismes centraux issus du Congrès de Bourg-en-Bresse.
	p. 5	Manifestations du CNAL - Colloque : La formation des hommes et la politique économique.
	p. 6-7	Les relations franco-algériennes - L'accord CGE-OLIVETTI.
	p. 8	Elections européennes : appel aux candidatures - Communiqués du Bureau Exécutif.

Les inconséquences de Jacques Chirac

L'entretien télévisé de Jacques Chirac avec les journalistes de L'Heure de Vérité appelle quelques brèves remarques. Les unes portent sur les intentions de la droite en matière économique, les autres sur le chemin qu'il reste au chef du RPR pour prendre en compte la réalité internationale.

Jacques Chirac annonce que la coalition de l'opposition promet, si elle revenait un jour au pouvoir, de diminuer les prélèvements obligatoires d'un point chaque année pendant une législature. Cet objectif ne fait que renchérir sur celui du Président de la République. Mais les moyens proposés replongeraient l'économie française, au moment où s'organise son redressement, dans des voies sans issue : incohérence ou incompetence ou les deux ?

Jacques Chirac se propose de ne remplacer, durant cinq ans, que la moitié des fonctionnaires partant en retraite. S'agit-il de diminuer le nombre des enseignants, celui du personnel hospitalier, celui des PTT, etc... Est-ce compatible avec la lutte contre le chômage ? Vaut-il mieux conserver ceux qui assurent l'indispensable fonctionnement des services publics ou indemniser des chômeurs ?

Jacques Chirac propose de supprimer les aides à l'économie. S'agit-il de supprimer les aides au logement, aux PMI, certains soutiens à l'exportation, l'aide aux économies d'énergie ? Dans ce domaine aussi Jacques Chirac a-t-il chiffré le nombre de chômeurs en plus ? Cette politique pratiquée par Mme Thatcher lui a permis, chacun le sait, de crever tous les plafonds de chômage en Europe.

Jacques Chirac propose lui aussi de supprimer la taxe professionnelle. De tous les hommes politiques, il est assurément le plus mal placé pour en parler puisqu'il est celui là même qui a institué cette taxe sous le précédent septennat. Il fallait, soit nous dire pourquoi, soit au moins s'en excuser.

Jacques Chirac se propose de dénationaliser. On le savait. A qui vendrait-il donc les entreprises industrielles et les banques récemment nationalisées ? Aux multinationales étrangères sans doute ... La plupart des entreprises industrielles récemment nationalisées n'ont-elles pas survécu depuis une dizaine d'années grâce aux subsides de l'Etat ? Et il est bien vrai que sans nationalisation, elles auraient été « multinationalisées » ou auraient disparu. A moins qu'il ne s'agisse une fois de plus pour Monsieur Chirac de n'accepter de verser demain des fonds publics que s'ils vont dans les caisses de groupes privés.

Jacques Chirac plagiant Raymond Barre prétend « qu'on n'a jamais traité les agriculteurs avec autant de désinvolture » alors que chacun sait que leurs revenus, qui n'avaient cessé de baisser pendant le précédent septennat, ont enfin et fortement augmenté sous le nouveau.

Dans le domaine plus directement politique, Jacques Chirac continue ses clins d'oeil à l'extrême droite à propos des élections municipales partielles et justifie les courants xénophobes qui s'expriment ici et là par « le sectarisme et la méchanceté » de la politique actuelle. On ne saurait plus grossièrement plaisanter avec le vrai problème que posent certaines concentrations d'immigrés dans un urbanisme et un environnement que Jacques Chirac avec les siens ont depuis longtemps largement contribué à dégrader.

Toujours sabre au clair, Jacques Chirac déclare qu'il aurait entrepris des représailles massives au Liban. Où, sur qui, comment et à quel prix ? Il préfère ne pas répondre « faute d'information » dit-il.

Son admiration sans nuances pour R. Reagan lui fait regretter la réprobation de la France après l'invasion de Grenade. Il ne comprend pas comment on peut refuser de laisser les mains libres aux entreprises soviétiques en Europe sans s'aligner partout dans le monde sur la politique des Etats-Unis. Quand on se réclame du gaullisme, c'est un comble d'opposer l'une à l'autre deux démarches qui ont défini la politique étrangère française en son temps et gardent aujourd'hui toute leur valeur : De Gaulle avait appuyé la politique des Etats-Unis refusant l'installation de missiles soviétiques à Cuba, mais dans le discours de Pnom-Penh, il avait aussi dénoncé l'aveuglement de la politique américaine dans une autre partie du monde.

Pour résumer, Jacques Chirac fourmille d'informations quand il s'agit de dénigrer, mais en manque toujours quand il s'agit de proposer. Ce n'est certainement pas la marque de l'homme d'Etat.

Communiqué de Jean PRONTEAU

RADIO - TÉLÉ

LUNDI 14 NOVEMBRE - 19 H 15

LOUIS MERMAZ

FRANCE INTER - « FACE AU PUBLIC »



MERCREDI 16 NOVEMBRE - 20 H 30

FRANÇOIS MITTERRAND

ANTENNE 2 - « L'HEURE DE VÉRITÉ »

ORGANISMES CENTRAUX

ISSUS DU CONGRÈS DE BOURG-EN-BRESSE

COMITE DIRECTEUR

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Marie ALEXANDRE (Pas de Calais) ; Guy ALLOUCHE (Nord) ; Edwige AVICE (Paris) ; Jean-Marc AYRAULT (Loire Atlantique) ; Jean-Paul BACHY (Ardennes) ; Jean-Pierre BAEUMLER (Haut Rhin) ; Marc BALDY (Lot) ; Alain BARRAU (Paris) ; Claude BARTOLONE (Seine St Denis) ; Christian BATAILLE (Nord) ; Guy BECHE (Doubs) ; Pierre BEREGOVY (Nièvre) ; Jean BESSE (Calvados) ; Jean-Marcel BICHAT (Yonne) ; Jean-Claude BLANC (Drome) ; Yannick BODIN (Seine et Marne) ; Thierry BONDOUX (Paris) ; Nicole BOUYALA (Gard) ; Pierre BRANA (Gironde) ; Tony BRIANCON (Haute Garonne) ; Nicole BRICQ (Paris) ; Martine BURON (Loire Atlantique) ; Alain BUSNEL (Hauts de Seine) ; Pierre CARASSUS (Seine et Marne) ; Marie-Arlette CARLOTTI (Bouches du Rhone) ; Jean-Baptiste CASTILLA (Aude) ; Robert CHAPUIS (Ardèche) ; Gisèle CHARZAT (Calvados) ; Michel CHARZAT (Paris) ; Annette CHEPY-LEGER (Marne) ; Marc CHESNOT (Loir et Cher) ; Jean-Pierre CHEVENEMENT (Territoire de Belfort) ; Michel COFFINEAU (Val d'Oise) ; Pierre COHEN (Haute Garonne) ; Jean-Pierre COT (Savoie) ; Edith CRESSON (Vienne) ; Marcel DEBARGE (Seine St Denis) ; Gaston DEFFERRE (Bouches du Rhône) ; Bertrand DELANOE (Paris) ; Gérard DELFAU (Hérault) ; Lucien DELMAS (Dordogne) ; Jacques DELORS (Hauts de Seine) ; Marie-Jo DENYS (Charente Maritime) ; Bernard DEROSIER (Nord) ; Jean-Pierre DESTRADE (Pyrénées Atlantiques) ; Geneviève DOMENACH-CHICH (Paris) ; Yves DURAND (Seine et Marne) ; Henri EMMANUELLI (Landes) ; Claude ESTIER (Paris) ; Laurent FABJUS (Seine Maritime) ; Roger FAJARDIE (Cher) ; Georges FILLIOUD (Drôme) ; Michel DE LA FOURNIERE (Loiret) ; Daniel FRACHON (Yvelines) ; Gérard FUCHS (Paris) ; André GARNIER (Loire) ; Françoise GASPARD (Eure et Loir) ; Gérard GAUME (Yvelines) ; Claude GERMON (Essonne) ; André GIRARD (Puy de Dome) ; Christian GOUX (Var) ; Charles HERNU (Rhône) ; Edmond HERVE (Ille et Vilaine) ; Jacques HUNTZINGER (Paris) ; Jean-Louis JOSEPH (Vaucluse) ; Jean-Pierre JOSEPH (Gers) ; Lionel JOSPIN (Paris) ; Pierre JOXE (Saône et Loire) ; André LABARRERE (Pyrénées Atlantiques) ; Claudine LABRUNIE (Corrèze) ; André LAIGNEL (Indre) ; Françoise LAURANT (Isère) ; Yves LEBAS (Paris) ; Bastien LECCIA (Bouches du Rhône) ; Jean LE GARREC (Nord) ; Guy LENGAGNE (Pas de Calais) ; Philippe LENTSCHENER (Paris) ; Louis LE PENSEC (Finistère) ; Micheline LEVCHIN (Vienne) ; Marie-Noëlle LIENEMANN (Essonne) ; Martine LIGNIERES (Pyrénées Atlantiques) ; Gérard LINDEPERG (Rhône) ; Charles-Emile LOO (Bouches du Rhône) ; Paul LUSSAULT (Indre et Loire) ; Philippe MADRELLE (Gironde) ; Richard MASSON (Seine Maritime) ; Louis MERMAZ (Isère) ; Louis MEXANDEAU (Calvados) ; Christiane MORA (Indre et Loire) ; Jacques MOREAU (Val de Marne) ; Bernard MORIN (Val d'Oise) ; Didier MOTCHANE (Paris) ; Marie-Thérèse MUTIN (Côte d'Or) ; Jean NATIEZ (Loire Atlantique) ; Véronique NEIERTZ (Seine St Denis) ; Arthur NOTEBART (Nord) ; Janine PARENT (Paris) ; Daniel PERCHERON (Pas de Calais) ; Rodolphe PESCE (Drôme) ; Michel PEZET (Bouches du Rhone) ; Christian PIERRET (Vosges) ; Jacques PIETTE (Pas de Calais) ; Bernard PIGAMO (Bouches du Rhone) ; Jean-Paul PLANCHOU (Paris) ; Robert PONTILLON (Hauts de Seine) ; Jean POPEREN (Rhône) ; Jean PRONTEAU (Paris) ; Christian PROUST (Territoire de Belfort) ; Jean-Jack QUEYRANNE (Rhône) ; Paul QUILLES (Paris) ; Alain RICHARD (Val d'Oise) ; Michel ROCARD (Yvelines) ; Bernard ROMAN (Nord) ; Frédéric ROSMINI (Bouches du Rhône) ; Yvette ROUDY (Paris) ; Michel SAINTE MARIE (Gironde) ; Georges SARRE (Paris) ; Claude SAUNIER (Côtes du Nord) ; Françoise SELIGMANN (Paris) ; Luc SOUBRE (Haute-Garonne) ; Gisèle STIEVENARD (Paris) ; Michel SUCHOD (Dordogne) ; Eugène TEISSEIRE (Nièvre) ; Bernard THAREAU (Loire Atlantique) ; Yvonne THEOBALD-PAOLI (Var) ; Anne TREGOUET (Paris) ; Marie-Claude VAYSSADE (Meurthe et Moselle) ; Jean-Pierre VIGNAU (Hérault) ; Jean-Pierre WEBEN (Calvados) ; Lucien WEYGAND (Bouches du Rhône) ; Jean-Pierre WORMS (Saône et Loire).

MEMBRES SUPPLEANTS

Monique BACHELIER (Jura) ; Jacques BADET (Loire) ; Jean-Pierre BALDUYCK (Nord) ; Jean-Pierre BALLIGAND (Aisne) ; Marie BASSET (Aveyron) ; Philippe BASSINET (Hauts de Seine) ; Denise CACHEUX (Nord) ; Jacques CALMON (Corrèze) ; Françoise CARLE (Somme) ; Jean-Louis CARRERE (Landes) ; Dinah CAUDRON (Nord) ; Lucien CHAUDAGNE (Puy de Dome) ; Jean-Pierre CHIBRAC (Alpes Maritimes) ; Daniel CHOLLEY (Val d'Oise) ; Alain COQUARD (Ain) ; Paul CORBIER (Paris) ; Annie CUBLIER (Paris) ; Michel DEBOUT (Loire) ; Henri DELISLE (Calvados) ; Charles DEPOORTER (Pas de Calais) ; Yvon DESCHAMPS (Rhône) ; Colette DUBERNAT (Morbihan) ; Daniel DUPUIS (Maine et Loire) ; Philippe FARINE (Paris) ; Patrice FINEL (Essonne) ; Michel FRANCAIX (Oise) ; Jean-Claude FRUTEAU (La Réunion) ; Georges GAROT (Mayenne) ; Armand GILETAT-REVELY (Ariège) ; Robert GILLY (Bas Rhin) ; Jean-Paul GIRAUD (Isère) ; Michel GUYOT (Vosges) ; Alain HAUTECEUR (Var) ; Jean-Paul HUCHON (Yvelines) ; François JOLY (Gironde) ; Gérard LEGALL (Paris) ; René LEUCART (Moselle) ; Paul LOUBET (Haute Garonne) ; Suzanne MARTIN (Bouches du Rhône) ; Jacques MELLICK (Pas de Calais) ; Didier MIGAUD (Isère) ; Gilbert MITTERRAND (Gironde) ; Jean MOTRONI (Haute Corse) ; Alain NERI (Puy de Dome) ; Jean-Claude PETITDEMANGE (Bas Rhin) ; Germain PIVASSET (Bouches du Rhône) ; Guy POIRIER (Manche) ; Alfred RECOURS (Eure) ; Sylvain RENARD (Essonne) ; Gérard SALLE (Maine et Loire) ; René SOUCHON (Cantal) ; Dominique STRAUSS-KAHN (Paris) ; Daniel VAILLANT (Paris) ; Yves VIDAL (Bouches du Rhône) ; Michel VIGNAL (Aisne) ; Henry VIOLS (Hérault) ; Hervé VOUILLOT (Côte d'Or).

PRESIDIUM

Claude ESTIER ; Jean BESSE ; Yves DURAND ; André LABARRERE ; Louis LE PENSEC ; Janine PARENT ; Eugène TEISSEIRE.

BUREAU EXÉCUTIF

TITULAIRES

Lionel	JOSPIN	Marcel	DEBARGE	Louis	MERMAZ
Jean	POPEREN	Bertrand	DELANOE	Christiane	MORA
Guy	ALLOUCHE	Roger	FAJARDIE	Didier	MOTCHANE
Jean-Paul	BACHY	Michel	DE LA FOURNIERE	Véronique	NEIERTZ
Nicole	BRICQ	Jacques	HUNTZINGER	Daniel	PERCHERON
Martine	BURON	Pierre	JOXE	Michel	PEZET
Pierre	CARASSUS	André	LAIGNEL	Jean	PRONTEAU
Robert	CHAPUIS	Louis	LE PENSEC	Georges	SARRE
Michel	CHARZAT	Marie-Noëlle	LIENEMANN	Françoise	SELIGMANN

SUPPLEANTS

Jean-Marc	AYRAULT	Geneviève	DOMENACH-CHICH	Bernard	ROMAN
Alain	BARRAU	Gérard	FUCHS	Luc	SOUBRE
Christian	BATAILLE	Claude	GERMON	Dominique	STRAUSS-KAHN
Pierre	BRANA	Christian	GOUX	Bernard	THAREAU
Alain	BUSNEL	Jean	NATIEZ	Anne	TREGOUET
Michel	COFFINEAU	Christian	PIERRET		
Gérard	DELFAU	Jean-Jack	QUEYRANNE		

SECRÉTARIAT NATIONAL

SECRETAIRES NATIONAUX

Lionel	JOSPIN	Premier Secrétaire
Jean	POPEREN	Secrétaire National à la Coordination chargé des Elections
Jean-Paul	BACHY	Secrétaire National aux Entreprises
Martine	BURON	Secrétaire Nationale aux Luttes des Femmes
Michel	CHARZAT	Secrétaire National au Secteur Public et aux Nationalisations
Marcel	DEBARGE	Secrétaire National aux Relations Extérieures
Bertrand	DELANOE	Secrétaire National aux Fédérations, à l'Organisation, et au Contentieux
Michel	DE LA FOURNIERE	Secrétaire National aux Droits de l'Homme et aux Libertés
Jacques	HUNTZINGER	Secrétaire National aux Relations Internationales
André	LAIGNEL	Secrétaire National à la Trésorerie
Christiane	MORA	Secrétaire Nationale à la Communication - Propagande
Didier	MOTCHANE	Secrétaire National à la Formation
Michel	PEZET	Secrétaire National à l'Urbanisme, à l'Environnement et au Cadre de Vie
Jean	PRONTEAU	Secrétaire National aux Etudes
Georges	SARRE	Secrétaire National aux Collectivités Locales
Françoise	SELIGMANN	Secrétaire Nationale à l'Information des Militants

SECRETAIRES NATIONAUX ADJOINTS

Alain	BARRAU	Secrétaire National Adjoint à la Jeunesse
Jean-Jack	QUEYRANNE	Secrétaire National Adjoint aux Questions Culturelles
Bernard	THAREAU	Secrétaire National Adjoint à l'Agriculture et au Monde Rural
Guy	ALLOUCHE	Secrétaire National Adjoint aux Elections
Pierre	BRANA	Secrétaire National Adjoint aux Relations Extérieures
Pierre	CARASSUS	Secrétaire National Adjoint aux Entreprises
Robert	CHAPUIS	Secrétaire National Adjoint aux Collectivités Locales
Gérard	DELFAU	Secrétaire National Adjoint aux Etudes
Geneviève	DOMENACH-CHICH	Secrétaire Nationale Adjointe aux Relations Internationales
Marie-Noëlle	LIENEMANN	Secrétaire Nationale Adjointe à l'Urbanisme, à l'Environnement et au Cadre de Vie
Jean	NATIEZ	Secrétaire National Adjoint aux Elections
Bernard	ROMAN	Secrétaire National Adjoint à la Communication-Propagande
Luc	SOUBRE	Secrétaire National Adjoint aux Relations Extérieures
Dominique	STRAUSS KAHN	Secrétaire National Adjoint aux Etudes
Anne	TREGOUET	Secrétaire Nationale Adjointe à la Communication-Propagande.

Le compte rendu du Congrès de Bourg-en-Bresse sera publié dans le prochain numéro du Poing et la Rose militant qui paraîtra à la fin du mois de novembre.

COMMISSION DES CONFLITS

TITULAIRES

François BORELLA (Meurthe et Moselle) ; Bernard FERRAND (Aveyron) ; Jean-Pierre GODEFROY (Manche) ; Jean-Pierre KUCHEIDA (Pas de Calais) ; Jean LEROY (Isère) ; Bernard LE SAVOUREUX (Hauts de Seine) ; Jean-Pierre MOULINS (Seine St Denis) ; François REBEUF (Gard) ; Patrick RIVIERE (Essonne) ; Charlotte RUSTAN (Puy de Dôme) ; Gisèle SAINT LAURENT (Dordogne) ; Robert SAVY (Haute Vienne) ; Michel VILLAND (Bouches du Rhône).

SUPPLEANTS

Yves ARNAUD (Vaucluse) ; Pierrette BIRAUD (Paris) ; Tony DREYFUS (Seine et Marne) ; Jean-Marie ROSENFELD (Val de Marne) ; Patrick WEIL (Paris).

COMMISSION DE CONTROLE

TITULAIRES

Jean-Pierre AUBERT (Paris) ; Georges BEAUCHAMP (Paris) ; Jean-Marie CAMBACERES (Gard) ; Claude COLOMBANI (Paris) ; Pierre DENIZET (Isère) ; René GAILLARD (Deux Sèvres) ; Jean-Claude KARSENTY (Paris) ; Paul LORIDANT (Essonne) ; Michel MARGNES (Hauts de Seine) ; Richard MOATTI (Bouches du Rhône) ; François MORTELETTE (Loir et Cher) ; Patrick PEUGEOT (Paris) ; Michel THAUVIN (Hauts de Seine).

SUPPLEANTS

Jacques BRAVO (Paris) ; Patrick DEBONO (Yvelines) ; Manuel ESCUTIA (Paris) ; Pierre ESTEVE (Pyrénées Orientales) ; Pascal LAMY (Eure) ; Guy POIRIER (Manche).

MANIFESTATIONS DU C.N.A.L.

Le CNAL organise, fin novembre - début décembre une série de manifestations selon le calendrier suivant :

- Dimanche 20 novembre : Yssingeaux (Haute Loire) , Chauny (Aisne)
- Dimanche 27 novembre : Rodez (Aveyron) , Epinal (Vosges), Nantes (Loire Atlantique),
- Samedi 3 décembre : Arpajon (Essonne)
- Dimanche 4 décembre : Marseille (Bouches du Rhône).

L'organisation des rassemblements est confiée aux Comités départementaux d'Action laïque. Le CNAL étant seul organisateur, seul son représentant est habilité à prendre la parole.

Face à une droite qui plus que jamais remet en cause la notion du service public et considère que la liberté consiste à appliquer la logique du marché à l'éducation, le Parti socialiste affirme que l'école libre est celle qui accueille tous les enfants sans discrimination d'aucune sorte.

Le Ministre de l'Education nationale a fait le 19 octobre 1983 des propositions sur les rapports que l'Etat et l'enseignement public doivent entretenir avec l'enseignement privé. Le Parti socialiste approuve la méthode retenue par Alain Savary, qui consiste à aborder les problèmes par la négociation et selon leur degré de difficulté. Respectueux des consciences, le Parti socialiste s'est depuis longtemps prononcé pour une démarche de dialogue. Il a toujours déploré que les forces de droite aient entretenu une querelle d'un autre âge contre l'enseignement public, rendant ainsi plus malaisé l'indispensable rénovation de notre système scolaire. Aussi, pour les Socialistes, les solutions proposées par le Gouvernement devraient permettre de montrer concrètement que l'idéal d'un grand service public fondé sur la laïcité correspond aux besoins du pays.

Construire un tel service public répondant aux aspirations de tous, ouvert sur l'extérieur, associant à son fonctionnement tous ceux qui y sont intéressés, c'est la meilleure réponse à faire à ceux qui veulent figer le système éducatif en maintenant des clivages sociaux. C'est sur ces bases que le Parti socialiste appelle ses militants et tous ceux qui sont concernés par l'avenir de notre système d'éducation, à participer aux manifestations organisées par le CNAL.

COLLOQUE :

La formation des hommes et la politique économique

La délégation à l'Education Nationale organise, du Samedi 10 décembre 1983, 15 heures, au Dimanche 11 décembre 17 heures, à Villeurbanne (Rhône), un colloque sur la formation des hommes et la politique économique.

Depuis longtemps notre parti a fait de la formation une priorité. Dès mai 1981 un effort important a été entrepris par le gouvernement de gauche pour améliorer la qualification des jeunes. La formation professionnelle reste un enjeu capital dans la conjoncture économique actuelle. Pour approfondir la réflexion et élaborer les réponses indispensables, les socialistes dialogueront avec leurs invités : membres de cabinets ministériels, organisations syndicales, associations.

Les questions liées à la formation professionnelle, à l'avenir de l'enseignement technique sont fondamentales. Tous les militants socialistes intéressés par cette manifestation sont priés de s'adresser à Gérard Chavignon, bureau 7293, Assemblée Nationale, 101 rue de l'Université, 75007 Paris, Tél. : 297 72 93.

Les Relations Franco - Algériennes

Par delà l'événement que constitue en soi la première visite d'un chef d'Etat algérien en France, il importe que les militants socialistes soient clairement informés des enjeux du dialogue entre les deux pays.

Incontestablement, ce dialogue a bénéficié de l'élection de François Mitterrand et de l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de gauche : le Président Chadli lui-même a parlé d'une « confiance mutuelle » qui a permis le dépassement de la situation antérieure, où beaucoup de temps avait été perdu.

Le Président algérien inscrit son action dans le cadre d'une modernisation de son régime, et dans la perspective d'une action plus affirmée sur la scène internationale, excluant de la part de la France toute trace d'attitude colonialiste. C'est là une réalité qu'il faut prendre en compte pour apprécier le processus en cours. C'est ainsi également que les rapports, d'une cordialité n'excluant pas la franchise, qu'ont entretenus le PS et le FLN depuis 1981 pourront se préciser et progresser pour devenir exemplaires.

Relations politiques

Sur le plan de la diplomatie, il existe de nombreuses convergences et quelques différences d'appréciation de la part des deux gouvernements. Convergences sur le Nord-Sud, les relations économiques internationales, l'Afrique, notamment. Au Proche-Orient si l'Algérie approuve l'envoi du contingent français au Liban, elle a sur l'ensemble des problèmes de cette région un point de vue parfois difficile à concilier avec les positions affirmées par la France. Mais il existe également un point d'accord : « la construction politique » du Maghreb pouvant éventuellement relancer une action concertée des pays méditerranéens, et la politique africaine. Malgré les limites qu'implique le cadre de l'OUA à laquelle l'Algérie est très attachée, elle est dans ce continent notre meilleur partenaire. Sur le plan des relations bilatérales, le contentieux proprement franco-algérien résultant d'une colonisation qui a duré 132 ans, et d'une guerre qui a pris fin voici 21 ans, est en voie d'apaisement.

● la libre circulation des Algériens entre les deux pays a été pratiquement rétablie depuis décembre dernier, après une phase de vive tension.

Bien entendu, ceci n'implique pas l'arrivée en France de nouveaux demandeurs sur le marché du travail : les ressortissants algériens sont en effet soumis à la réglementation actuelle concernant les travailleurs immigrés.

● Le problème des biens français non rapatriables et immobilisés en Algérie doit pouvoir trouver une solution en dépit de flagrantes lenteurs administratives.

● L'Algérie accepte aujourd'hui l'idée qu'une part importante de son émigration demeurera en France et prendra la nationalité française, évidemment à la deuxième génération mais aussi à la première. Il y a là en puissance un phénomène politique important, dont le Parti socialiste devra suivre l'évolution. Notre vigoureux engagement contre la montée du racisme en France y trouvera, une occasion nouvelle de s'approfondir et de s'exercer.

L'accord gazier

La volonté de transformer la coopération franco-algérienne et de lui donner valeur d'exemple a été solennellement proclamée dès le 1er décembre 1981 par une Déclaration commune des Présidents Mitterrand et Chadli. Cette volonté s'est concrétisée par la mise en place d'un véritable cadre institutionnel destiné à faire de la coopération, pour reprendre une expression du Président de la République française, un premier cas de « co-développement » entre pays du Nord et pays du Sud.

Mettant fin à une longue période de surenchères et d'hésitations, l'accord gazier du 3 février 1982 implique la prise en charge par l'Etat français du prix payé par rapport aux prix du marché pétrolier (13,5 %). Cet accord était la condition de l'implantation de la France sur le marché algérien des entreprises. Il a entraîné un déséquilibre de notre commerce, jusque là bénéficiaire, avec l'Algérie (dont nous étions depuis 20 ans le premier fournisseur — que nous sommes encore — et dont nous sommes devenus le premier client, réalisant 25 % de son commerce extérieur). Ce déséquilibre résulte pour une part de la « mise en sommeil » de nombreux autres contrats dans l'attente de l'accord, part qui commence à se résorber. Le rééquilibrage de notre balance est déjà amorcé :

● Notre déficit pour 1983 est d'ores et déjà inférieur en valeur à celui de 1982 (avec un taux de couverture de 69 % contre 36 % l'année dernière).

● Même s'il faut tenir compte de l'étalement des paiements, le coût des 9 millions de m³ de gaz achetés chaque année à l'Algérie (10,4 milliards de F) est équilibré pour le dernier exercice par les 11 milliards de part française des contrats signés.

Bien entendu, l'effort doit se poursuivre pour rétablir cet équilibre de façon durable. Il s'inscrit dans le cadre défini juridiquement plus haut.

Le protocole de coopération économique franco-algérien

Le 21 juin 1982, a été signé le protocole de coopération économique qui représente pour le gouvernement l'accord modèle que la France souhaite engager avec d'autres pays en voie de développement. Ce protocole repose sur deux principes :

● Assistance au potentiel économique existant et investissements nouveaux.

● Aide au transfert progressif du savoir-faire et des technologies.

Une commission mixte assure le suivi de cette initiative, qui privilégie (à terme) le développement scientifique autonome du partenaire concerné plutôt que l'investissement « mécaniquement producteur » de plus-value. Outre une rapide amélioration de l'environnement juridique, réclamée par nos exportateurs et qui les favorise (simplification de la fiscalité, règlement des litiges, code des inves-

tissements ...) le protocole a entraîné la conclusion de trois premiers accords :

- sur l'habitat ;
- sur les transports ;
- sur l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Si ce dernier accord est encore à l'état d'intentions, les deux autres se sont concrétisés par la signature de 188 contrats (dès 1982) comportant 15 milliards de F pour les entreprises françaises, et leur progression continue (19,9 milliards) pour les contrats du premier semestre 1983).

Cette performance résulte surtout du développement des projets de logement et de bâtiment (habitations traditionnelles — une première tranche de 6 000 —, mais aussi hopitaux et écoles, pour un total de 10 milliards cette année) et de génie civil : infrastructures portuaires et aéroportuaires, puis réseau ferroviaire. A moyen terme, si les contrats proprement industriels rattrapent le même rythme, l'énergie électrique, la sidérurgie, l'automobile offrent des perspectives intéressantes. Les projets sont à l'étude pour des implantations de télécommunications, ainsi qu'un complexe de fabrication d'automobiles : Renault et Peugeot sont sur les rangs.

Les entreprises françaises sont également bien placées pour la construction du métro d'Alger, dont le budget est estimé à 8 milliards de F. Mais, dans ce domaine comme

dans d'autres, la concurrence étrangère est âpre. En outre, il faut bien comprendre que le ralentissement de certaines initiatives est lié, pour l'Algérie, à une «phase de réflexion» tenant à la préparation de son VIème plan (1985-1988) qui doit faire le bilan de l'industrialisation commencée, de sa rentabilité et la densification du tissu industriel et du rôle qui pourrait être dévolu au secteur privé.

Enfin, l'augmentation de notre part du marché algérien suppose un effort de coopération technique véritable et d'un développement des transferts de technologie, conformément au vœu du Président de la République. Or, c'est là une situation tout à fait inédite. Mis à part des secteurs particuliers (pêche) la «coopération» franco-algérienne traditionnelle est en difficulté, et le nombre des «coopérants» n'a cessé de décroître, l'Algérie étant un pays réputé «difficile». C'est ainsi que les coopérants techniques civils sont 215 (contre 600 il y a cinq ans). La convention de 1966 sur la coopération scientifique technique a déjà été aménagée ; elle sera renégociée dès cette année en ce qui concerne la coopération culturelle et scientifique. Tous les secteurs de coopération scientifiques sont concernés médecine, océanologie, hydrocarbures, agronomie, cinéma, etc... Les algériens souhaitent une meilleure compréhension de la signification d'une coopération avec la France pour l'industrialisation de l'Algérie et la maîtrise de filières technologiques. La diversité même des secteurs concernés témoigne de l'intérêt qu'ont les deux pays à avancer de concert sur la route où la visite du Président Chadli constitue à coup sûr une étape importante.

NOTE D'INFORMATION

L'ACCORD C.G.E. - OLIVETTI

Depuis la signature, le 16 avril 1980, de l'accord entre Saint-Gobain et Olivetti, la participation française, aujourd'hui répartie entre Bull et Saint-Gobain, avait été purement financière, sans jamais se concrétiser industriellement. Tant la partie italienne que les actionnaires français souhaitaient un changement. Le Gouvernement français a indiqué qu'il était favorable à ce changement dès lors que deux conditions seraient remplies :

- un accord industriel nouveau serait obtenu avec Olivetti qui assure à notre pays des avantages significatifs aux plans de la technique, de la balance commerciale et de l'emploi ;
- la cession des titres se ferait dans des conditions financièrement satisfaisantes et ne conduirait pas à des accords entre Olivetti et un partenaire étranger comportant des conséquences inacceptables pour notre industrie.

L'accord de coopération signé entre Olivetti et CGE concerne le domaine de la bureautique communicante (communication d'entreprise).

Dans le domaine de la machine à écrire électronique, il s'agit d'une opération majeure de reconquête du marché intérieur, avec des conséquences favorables sur l'emploi et la balance des paiements.

L'industrie française a disparu du secteur et la balance commerciale est déficitaire de 500 MF par an. La filiale commune Olivetti-CIT, à majorité française, est chargée de développer la nouvelle génération de machines à écrire électroniques et des machines à traitement de texte. Olivetti apportera son savoir-faire à cette société française.

Ces machines seront fabriquées en France. Olivetti, fortement implanté dans ce domaine, soutiendra la commercialisation de la future production française, en France et à l'étranger (hors Italie).

Dans le domaine des sous-ensembles de bureautique, Olivetti et CIT créeront deux sociétés communes pour la fabrication et la commercialisation sur les marchés européens et américains :

- de lecteurs enregistreurs de disques souples ;
- de claviers.

Olivetti commercialisera sur ses réseaux les Minitel (terminaux « annuaire électronique ») et système vidéotex de Telic-Alcatel.

Ces opérations pourront déboucher sur une coopération plus large dans tout le domaine de la bureautique, Olivetti étant prêt à considérer CIT-Alcatel comme son partenaire privilégié dans l'exploitation des synergies entre les communications domaine où CIT est bien placé, et la bureautique. Les dirigeants de Bull ont confirmé que cette coopération ne porte pas atteinte aux intérêts de leur groupe.

Cet accord contribue ainsi à un renforcement de l'espace industriel européen.

En parallèle, les Pouvoirs Publics autorisent Bull et Saint Gobain à revendre leur participation au capital d'Olivetti dans des conditions financières favorables. Cette opération rapporte au groupe Bull environ un milliard de francs indispensable à son développement et se traduit par une rentrée de devises de même montant.

Olivetti a garanti que les accords qu'il pourrait négocier avec un autre partenaire étranger ne seraient pas contradictoires avec la poursuite de la coopération avec la France.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Appel aux candidatures

Pour la seconde fois, le 17 juin 1984, seront élus au suffrage universel les députés au Parlement Européen. Conformément à la procédure de désignation des candidats à l'Assemblée Européenne définie dans le Règlement Intérieur adopté par la Convention Nationale du 26 novembre 1978, le Bureau exécutif réuni le 9 novembre fait appel aux candidats à la candidature du Parti.

- Tous les camarades désirant poser leur candidature doivent la transmettre par écrit directement au Secrétariat National aux Elections avant le 30 novembre, délai de rigueur.

- Chaque candidat à la candidature devra indiquer son nom, prénom, âge, profession, responsabilités publiques et dans le Parti, sections et fédérations auxquelles il appartient.

- Tous les militants remplissant les conditions requises par les statuts du Parti pour l'investiture à des mandats électifs peuvent présenter leur candidature à la candidature.

Conformément à la décision du Bureau exécutif prise en septembre 1981, le cumul entre mandats électifs nationaux et européens est interdit.

COMMUNIQUÉS DU BUREAU EXÉCUTIF

Le Président Chadli en France

Vingt ans après l'indépendance de l'Algérie un Président de la République algérien est reçu officiellement à Paris. Il aura fallu attendre la victoire de François Mitterrand et l'existence d'un gouvernement de gauche en France pour qu'une nouvelle étape s'ouvre dans les relations franco-algériennes et que les relations entre les deux peuples et les deux pays prennent la forme d'une coopération novatrice. La chaleur extraordinaire de la rencontre entre les deux présidents et avec la Communauté algérienne ont donné à ce voyage une qualité tout à fait particulière et un caractère historique.

Ce voyage a permis d'assurer la relance de la coopération économique, technologique et culturelle entre les deux Etats, il a permis d'établir les convergences des deux pays sur de nombreuses questions internationales, notamment les relations Nord-Sud, l'analyse de la crise mondiale, l'Afrique, mais également le Moyen Orient et la Méditerranée.

La rencontre qui a eu lieu entre le Président Chadli et Lionel Jospin, dès le premier jour de la visite du Président algérien en France, doit fournir l'occasion pour que les rapports entre le P.S. et le F.L.N. prennent un cours nouveau.

Le Parti Socialiste réaffirme aujourd'hui son amitié profonde pour le peuple algérien et pour la communauté algérienne en France, ainsi que sa sympathie avec l'Etat algérien, partenaire de choix de la France.

9 Novembre 1983

LIBAN

Le Parti socialiste salue les premiers résultats de la Conférence de réconciliation nationale qui s'est tenue à Genève entre les différentes forces libanaises. Il est positif que le Président libanais Amin Gemayel ait été mandaté par tous les participants pour entreprendre un processus de restauration de la souveraineté du Liban. Il est également positif que l'accord ait été obtenu entre les différentes composantes libanaises dont Walid Joumblat pour une démocratisation des institutions politiques libanaises.

Le Parti socialiste exprime son indignation devant le dramatique attentat qui a eu lieu à Tyr et qui a causé la mort de soldats israéliens ainsi que de civils libanais et palestiniens ; il réaffirme sa détermination de voir partir du Liban toutes les forces étrangères d'occupation et de saisir les chances qui existent pour la réconciliation de tous les Libanais.

Le Parti socialiste exprime sa condamnation et sa réprobation au sujet des massacres des Palestiniens qui se déroulent à Tripoli.

Si le Parti socialiste n'a pas de relations officielles avec l'OLP, il avait établi depuis plusieurs années des contacts politiques avec des responsables de ce mouvement qui avait d'ailleurs été représenté au dernier Congrès du Parti socialiste. Depuis longtemps, le Parti socialiste a affirmé les droits légitimes du peuple palestinien à choisir librement son destin et à pouvoir jouir d'une terre et d'une patrie.

Face à l'offensive de la Syrie contre l'OLP de Yasser Arafat, le Parti socialiste appelle à un cessez-le-feu permettant non seulement d'épargner des vies humaines, mais aussi de préserver l'existence d'un mouvement palestinien autonome, sans laquelle il est vain d'espérer construire une paix durable au Proche-Orient.

9 novembre 1983

ABONNEMENT ANNUEL ORDINAIRE A NOTRE HEBDOMADAIRE : 200 FF

ABONNEMENT ANNUEL A PRIX RÉDUIT POUR LES MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES DES SECTIONS : 60 FF

Ces abonnements (60 ou 200 FF) doivent être adressés au POING ET LA ROSE RESPONSABLES, 10, rue de Solferino, 75333 Paris Cedex 07. Chèque à l'ordre de André Laignel. Mentionner votre numéro d'adhérent, qui figure sur le listing de votre section.

Directeur : Lionel JOSPIN - Rédacteur en chef : Françoise SELIGMANN - Secrétaire de rédaction : J.P. MOULINS
N° CPPP 61789 du 18 Juin 1979 - Imprimerie Ets Marcel BESSE - Paris